

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

R-4334-2026

ÉNERGIR - DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2026

Présentation de la preuve de l'AHQ-ARQ

Gaultier Barry-Camu
Marcel Paul Raymond

3 septembre 2026

Plan de la présentation

1. Demande et sujet d'intervention
2. Prévision des livraisons
3. Stratégie d'approvisionnement, demande de pointe et hiver extrême
4. Caractéristiques d'entreposage à Dawn
5. Tarifs de réception et projet de Sainte-Sophie

1. Demande et sujet d'intervention

- Principales recommandations du mémoire
- Questionnements laissés ouverts dans le mémoire

2. Pr vision des livraisons : Nombre de clients

Recommandation 1 (Maintenue) :

L'AHQ-ARQ recommande que, dans le prochain plan d'approvisionnement,  nergir fournisse une pr vision annuelle du nombre de clients couvrant toutes les ann es du plan, ventil e au minimum entre les grandes entreprises, le r sidentiel, le commercial et l'institutionnel.

(C-AHQ-ARQ-0019, pages 8 et 9.)

2. Prévvision des livraisons : Biénergie

Questionnement Biénergie : **Clarification satisfaisante**

« L'AHQ-ARQ compte questionner Énergir en audience afin de concilier ces différentes mesures de volumes et de déterminer comment le suivi annuel pourrait être bonifié pour permettre une comparaison, par marché, des résultats réels avec les prévisions du plan. »

([C-AHQ-ARQ-0019, page 15.](#))

2. Prévvision des livraisons : Biénergie (suite)

Les données utilisées par Énergir pour établir et affiner ses prévisions devraient également être disponibles aux intervenants afin de permettre une analyse du suivi des prévisions.

« Q. [...] *Résidentiel, commercial et institutionnel. Est-ce que cette ventilation, vous êtes capable de l'avoir? [...]*

R. Oui, on a l'information. »

[\(A-0035, Interrogatoire de l'AHQ-ARQ, page 30, lignes 10 à 16.\)](#)

« *On considère l'historique réel du nombre de conversions à la biénergie pour affiner nos prévisions. »*

[\(A-0035, Interrogatoire d'OC, page 81, lignes 12 à 14.\)](#)

2. Préviation des livraisons : Biénergie (suite)

Recommandation 2 (Maintenue) :

L’AHQ-ARQ recommande à la Régie de demander à Énergir de bonifier le suivi annuel de la biénergie déjà produit en application de la décision D-2022-061 afin :

- d’y comparer, séparément pour les marchés résidentiel, commercial et institutionnel, les taux de pénétration, le nombre de clients et les volumes prévus au plan avec les résultats réels;**
- d’y concilier les transferts vers l’électricité présentés au plan, les volumes réellement convertis et les volumes utilisés aux fins du calcul de la contribution GES, en précisant les définitions et les méthodes de calcul applicables.**

([C-AHQ-ARQ-0019, pages 12 à 16.](#))

2. Pr vision des livraisons : Normale climatique

L'AHQ-ARQ cons d re qu'un suivi p riodique permettrait de v rifier si l' volution des donn es justifie un changement de la m thodologie, notamment en comparaison avec les sc narios SSP.

« Donc, le d clencheur pour, disons, modifier la m thodologie, ce serait de voir une am lioration sur plusieurs ann es, significative, au niveau des volumes   normaliser. »

[\(A-0035, Interrogatoire de l'AHQ-ARQ, page 34, lignes 7   10.\)](#)

2. Prévvision des livraisons : Normale climatique (suite)

Recommandation 3 (Maintenue) :

L'AHQ-ARQ recommande à la Régie :

- de maintenir la méthode actuelle du calcul de la normale climatique pour l'année 2026-2027;
- d'exiger le dépôt annuel des degrés-jours par région, des pondérations régionales et du volume total normalisé;
- d'exiger une comparaison entre les volumes réels et les volumes normalisés;
- de demander une réévaluation méthodologique à chaque dossier tarifaire, ou plus tôt en présence d'un changement climatique ou méthodologique matériel, comprenant une mise à jour des coefficients de réchauffement, une analyse des pondérations alternatives, une comparaison avec les scénarios SSP alors disponibles ainsi qu'une quantification des impacts sur les volumes normalisés et les tarifs.

([C-AHQ-ARQ-0019, pages 16 à 21.](#))

3. Stratégie d'approvisionnement : Clarification des données

Clarifications sur les données du plan d'approvisionnement : **Obtenues**

« L'AHQ-ARQ demandera à Énergir de concilier ces valeurs en audience et de confirmer celle qui doit être retenue. À la lumière de cette clarification, l'AHQ-ARQ pourra, au besoin, recommander à la Régie d'exiger la correction des pièces concernées. »

[\(C-AHQ-ARQ-0019, page 24.\)](#)

Plan d'approvisionnement gazier – Horizon 2027-2030 | Contexte et stratégie d'approvisionnement (version caviardée)

B-0204

B-0176

B-0147

B-0036

B-0010

3. Stratégie d'approvisionnement : NCOS

Questionnement sur la prise en compte des scénarios : **Réponse obtenue**

« L'AHQ-ARQ compte questionner Énergir en audience sur la manière dont le déficit de 133 TJ/j prévu au scénario haut a été pris en compte dans sa décision de ne pas participer à la NCOS de 2025. »

[\(C-AHQ-ARQ-0019, page 26.\)](#)

« c'est des questions qu'on se pose. Et à savoir qu'est-ce qui est avantageux, quels sont les risques, par exemple, financiers pour la clientèle par rapport à si on visait un scénario qui était plus élevé que le scénario de base par rapport à des coûts excédentaires potentiels, qu'est-ce qu'on pourrait faire avec ça, est-ce qu'on serait capable de les rentabiliser sur le marché, puis peut-être même avoir un avantage financier pour la clientèle. C'est des questions qu'on se pose. »

[\(A-0035, Interrogatoire de l'AHQ-ARQ, page 53, ligne 19 à page 54, ligne 4.\)](#)

3. Stratégie d'approvisionnement : NCOS (suite)

Recommandation 4 (Maintenue) :

L'AHQ-ARQ recommande à la Régie d'exiger qu'Énergir applique, à toute future NCOS ou occasion d'acquérir de la capacité de transport primaire, une analyse qui :

- établit les besoins selon les scénarios bas, de base et haut, en tenant compte de l'incertitude et, lorsque possible, de leur probabilité;
- évalue différents niveaux d'acquisition, dont l'absence d'acquisition et une acquisition partielle;
- compare leurs coûts actualisés et leurs risques à ceux des solutions de remplacement, en considérant les conséquences d'une capacité excédentaire ou insuffisante ainsi que les possibilités de revente ou d'optimisation;
- soit déposée dans le premier dossier tarifaire suivant la décision, avec les hypothèses, les résultats et les motifs justifiant la participation ou non d'Énergir.

([C-AHQ-ARQ-0019, pages 24 à 27.](#))

3. Stratégie d'approvisionnement : *Term-up*

Questionnement :

« L'AHQ-ARQ entend donc questionner Énergir en audience sur les démarches entreprises, avant le déclenchement du Term-up, pour rechercher d'autres options de remplacement, de diversification ou de réduction des besoins. Elle cherchera notamment à déterminer à quel moment Énergir a constaté que ces capacités ne pourraient vraisemblablement pas être remplacées sur le marché primaire, quelles solutions ont alors été évaluées et pourquoi aucune autre option n'a pu être développée avant que la prolongation des contrats existants devienne pratiquement incontournable. »

[\(C-AHQ-ARQ-0019, pages 28 et 29\)](#)

Constat : La preuve et le contre-interrogatoire justifient la prolongation des contrats dans le contexte actuel, mais répondent moins précisément au questionnement de l'AHQ-ARQ quant aux solutions qui auraient pu être envisagées en amont.

[\(A-0035, Interrogatoire de l'AHQ-ARQ, pages 40 à 44\)](#)

3. Stratégie d'approvisionnement : *Term-up* (suite)

Préoccupation: L'AHQ-ARQ constate que la disponibilité de capacités primaires s'est considérablement resserrée au cours des dernières années. Cette évolution limite aujourd'hui les solutions de remplacement aux capacités visées par le *Term-up* et souligne l'importance d'une planification suffisamment en amont des besoins futurs.

« Les capacités n'étaient pas contraintes [...] au début des années deux mille vingt (2020), donc c'est [...] quelque chose qui est nouveau dans les [...] deux, trois dernières années, là, qu'on le voit venir »

([A-0035, Interrogatoire de l'AHQ-ARQ, page 42, lignes 6 à 10.](#) Nous soulignons)

La preuve en audience indique également que la concurrence pour les nouvelles capacités primaires devrait demeurer importante au cours des prochaines années, notamment lors des prochains NCOS.

([A-0035, Interrogatoire de l'AHQ-ARQ, pages 40 à 55.](#))

3. Stratégie d'approvisionnement : *Term-up* (suite)

Recommandation 5 (Modifiée) :

L'AHQ-ARQ recommande à la Régie d'autoriser la prolongation des 12 contrats visés par le *Term-up*.

([C-AHQ-ARQ-0019, pages 27 à 29](#))

3. Stratégie d'approvisionnement : LSR

Questionnement LSR : Réponse obtenue

« Les réponses fournies en DDR comportent toutefois des ambiguïtés chronologiques qui pourront être clarifiées en audience. »

[\(C-AHQ-ARQ-0019, page 29\)](#)

Recommandation 6 (**Retirée**) :

Les précisions fournies en audience ont permis de clarifier la chronologie de mise en service des nouveaux vaporisateurs ainsi que la capacité désormais disponible à la LSR. L'AHQ-ARQ considère que les préoccupations à l'origine de sa recommandation ont été satisfaites et retire donc sa recommandation no 6.

[\(A-0035, Interrogatoire de l'AHQ-ARQ, pages 51 à 60.\)](#)

3. Stratégie d'approvisionnement : Ententes de fine pointe et service interruptible

Recommandation 7 (maintenue) :

L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de préapprouver les modalités proposées d'ententes ponctuelles avec des clients de la catégorie grandes entreprises au service continu pour l'hiver 2026-2027 et de prendre acte de l'évaluation de leur rentabilité, sous réserve qu'Énergir :

- l'informe des ententes conclues et des volumes interruptibles visés;**
- évite de comptabiliser les mêmes volumes à la fois comme réduction de la demande et comme outil additionnel;**
- présente, au rapport annuel, les résultats obtenus et les coûts comparés à ceux de l'outil évité.**

(C-AHQ-ARQ-0019, pages 30 et 31.)

3. Stratégie d'approvisionnement : Retraits interdits et refonte du service interruptible

« il n'y avait pas vraiment de retrait interdit parce que les clients allaient s'approvisionner à prix intéressant lorsqu'il y avait des pépins. Aujourd'hui, dans le contexte actuel, ils ne peuvent plus le faire. Et le résultat de tout ça veut dire qu'on ne peut pas prendre cent pour cent (100 %) de la capacité interruptible comme étant interrompue en pointe et donc on doit se garder une certaine réserve. »

[\(A-0035, Interrogatoire de l'ACIG, page 175, lignes 2 à 10.\)](#)

« on va continuer dans le futur à regarder lorsqu'il va y avoir des événements quelles vont être les consommations de des clients ces journées pour essayer d'évaluer quel est le niveau optimal de réserve à conserver sur la clientèle interruptive. »

[\(A-0035, Interrogatoire de l'ACIG, page 175, lignes 14 à 19\)](#)

3. Stratégie d'approvisionnement : Retraits interdits et refonte du service interruptible (suite)

Recommandation 8 (maintenue) :

L'AHQ-ARQ recommande à la Régie :

- de retenir provisoirement, pour l'hiver 2026-2027, un volume de 8,7 TJ pour les retraits interdits;
- d'exiger sa mise à jour après tout événement comparable et à la suite de l'approbation de la refonte du service interruptible;
- de ne reconnaître aucune capacité additionnelle liée à cette refonte avant son approbation, sauf sur la base d'une démonstration probante de sa disponibilité et de sa fiabilité.

([C-AHQ-ARQ-0019, pages 31 à 33.](#))

4. Caractéristiques d'entreposage à Dawn

Recommandation 9 (maintenue) :

L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de prendre acte des caractéristiques recherchées pour le contrat d'entreposage devant entrer en vigueur le 1er avril 2027, sous réserve qu'Énergir dépose, à la suite de l'appel d'offres :

- **le volume, la durée et le coût du contrat retenu;**
- **la comparaison économique avec une capacité de $955 \times 10^3 \text{ m}^3/\text{j}$;**
- **les modalités permettant d'ajuster ou de renouveler le contrat;**
- **les motifs justifiant la durée retenue, compte tenu du prix, de la flexibilité et de l'incertitude entourant les besoins futurs.**

([C-AHQ-ARQ-0019, pages 34 et 35.](#))

4. Caractéristiques d'entreposage à Dawn (suite)

Recommandation 10 (maintenue) :

L'AHQ-ARQ recommande également qu'Énergir présente, dans ses rapports annuels, un suivi de la performance du modèle de prévision journalière et de l'utilisation réelle de la capacité de retrait, particulièrement lors des journées de pointe.

([C-AHQ-ARQ-0019, page 35.](#))

5. Tarifs de réception et projet de Sainte-Sophie

Recommandation 11 (maintenue) :

L'AHQ-ARQ recommande à la Régie :

- **d'approuver le transfert des coûts de branchement de 3,2 M\$ à la composante A du tarif de réception;**
- **d'approuver la suppression de la composante D du tarif de réception;**
- **d'exiger qu'Énergir présente annuellement les injections cumulées sur le réseau de TQM et la marge disponible avant l'atteinte de la limite de 4 %;**
- **d'exiger que tout futur coût incrémental associé aux réseaux de TQM ou de TCPL fasse l'objet d'une autorisation préalable et d'une démonstration de causalité avant d'être socialisé ou intégré au revenu requis.**

[\(C-AHQ-ARQ-0019, pages 36 à 38.\)](#)

MERCI!